

Paris, le 16 janvier 2006

Chers Amis et Alliés,

En avril 2005, le Conseil de Fondation vous a écrit par lettre pour vous soumettre un projet de charte constitutive de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire. Comme le soulignait le Conseil à la fin de sa lettre, vos réactions conditionneraient la volonté de la fondation de poursuivre son soutien à l'Alliance.

Ces réactions étaient souhaitées initialement pour mai 2005 mais, lors de sa séance du mois de juin dernier, le Conseil de Fondation a constaté que ce délai était trop court compte tenu du temps d'acheminement du courrier dans différents continents. Considérant que le nombre de réponses arrivées à la fin du mois de mai n'était pas encore significatif, il n'a pas voulu en tirer les conséquences à cette date et a préféré attendre l'automne pour décider des suites que la FPH devait donner à cette consultation.

Pour faciliter le recueil et l'analyse des réponses, la fondation a soutenu la mise en place d'une équipe efficace et a créé les conditions techniques pour que chacun puisse répondre selon de multiples modalités : courrier, courrier électronique, réponse à un questionnaire en ligne.

Lors de sa séance du 18 octobre dernier, le Conseil de Fondation a examiné le rapport de synthèse établi par cette équipe d'animation sur la base de 300 réponses environ qui lui sont parvenues.

L'examen de ce rapport a suscité de la part du Conseil de Fondation des sentiments contradictoires. D'un côté, les quelques 300 personnes qui se sont données la peine de répondre et de commenter le projet de charte constitutive ont manifesté de façon presque unanime un profond attachement à l'idée fondatrice de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire et une large adhésion au projet de charte qui leur était soumis. De l'autre, le Conseil de Fondation a estimé que le faible nombre de réponses à la consultation montrait qu'il n'y avait pas aujourd'hui une dynamique collective de l'Alliance qui soit à la hauteur de ses ambitions.

Le Conseil de Fondation a donc considéré qu'il devait tirer les leçons de cette absence de dynamique collective et renonce, à partir de 2006, à apporter un soutien financier significatif à la relance ou au développement de l'Alliance.

Il n'appartient pas au Conseil de Fondation de décider de l'avenir de l'Alliance. C'est une dynamique collective. Comme le souligne le projet de charte, l'Alliance n'existe que par les initiatives des alliés. La décision du Conseil de Fondation de ne plus soutenir financièrement le développement de l'Alliance dans les années 2006-2007 n'interdit en rien qu'il se poursuive, mais il implique de la part des alliés une plus grande autonomie d'initiative que par le passé, tant pour le lancement que pour le financement de ses actions.

Pour que cette dynamique plus autonome soit possible, il est nécessaire d'aller au bout du processus de clarification entrepris avec le projet de Charte constitutive. Pour cela, l'équipe qui s'est chargée

de l'animation de la consultation va établir la nouvelle version de la Charte constitutive en prenant en compte les réflexions et contributions des 300 personnes qui ont répondu. Le groupe d'accompagnement et de médiation prévu dans le projet de charte va être mis en place. Beaucoup de ceux qui ont répondu à la consultation ont manifesté leur désir de participer activement aux différents organes prévus par la Charte, en particulier au groupe d'accompagnement et de médiation. Le projet initial sera reformulé pour prendre en compte la force de cette implication.

En outre, la fondation appuie l'achèvement des travaux de développement méthodologique et technique du site web de travail de l'Alliance pour que celui-ci puisse, conformément au projet de charte, constituer un outil adapté à l'affichage par les alliés des initiatives qu'ils souhaitent lancer ou faire connaître.

Au moment où le Conseil de Fondation décide de mettre fin à un appui financier qui a été substantiel depuis 1994, et a culminé en 2001 avec la préparation des 60 cahiers de propositions et la tenue de l'Assemblée Mondiale de Citoyens, je tiens à vous dire, au nom du Conseil de Fondation, notre conviction que la démarche, la philosophie, les méthodes, les intuitions et les propositions de l'Alliance répondent aux besoins de notre société en ce début du 21^{ème} siècle. La fondation, elle-même, s'est directement inspirée des conclusions de l'Assemblée Mondiale de Citoyens pour fixer ses orientations 2003 – 2010. C'est aussi les méthodes développées dans le cadre de l'Alliance qui ont inspiré sa volonté de soutenir la création d'alliances citoyennes. Nous ne doutons pas que cette philosophie, ces intuitions et ces méthodes, maintenant largement reconnues, redonneront un jour à l'Alliance un nouvel élan. Celle-ci trouvera alors à nouveau la fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme à ses côtés.

Bien cordialement à tous et mes meilleurs vœux pour l'année 2006.

Pierre Calame

P.S.

Cette lettre est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.alliance21.org/constitution/Decision_FPH_FR.pdf

La lettre de la consultation initiale est téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.alliance21.org/constitution/IMG/pdf/Lettre_allies_FR.pdf